

REUNION DE CTR A POISSON
LE 17/05/2014.

OBJET :Compte-rendu de la commission technique régionale

Présents : Guillemard Christophe, DaumasEric ,Bouchardon Daniel, RastoixSebastien, Delorme Lilian,Gouyon Christian, Duplaix Karine, Pamplina Fabien , Guillemard Valerie , Francolon Patrick ,Piquet helene .

Excusés : Morisse Noël , Martinet Annie , Bernez Régis , Joubert Marc , Laval Yves , Soulier frederic , GouwyPhillippe ,Virmaux David.

Karine Duplaix rappelle qu'elle était excusée lors de la précédente réunion.

Marc Joubert a fait parvenir un mail dans lequel il présente un règlement au challenge modifié, la CTR note qu'il est difficile de prendre en compte les remarques du fait que le rédacteur n'est pas présent.

1- Absentéisme aux réunions

La CTR remarque encore une fois le grand nombre d'absent a la réunion, ce sont souvent les mêmes, les excuses sont parfois assez légères : ex : « *N'étant pas présent a la course de Poisson, je ne serais pas présent a la réunion* »
La CTR rappelle que la participation de tout reste primordial pour l'évolution de notre discipline

2- Compte rendu de réunion de CTR

Le dernier compte rendu de réunion de CTR a été mis trop longtemps a être diffusé, pourtant il avait été rédigé et expédié rapidement par Patrick Francolon et Christophe Guillemard , de plus lors de sa diffusion il a été rajouté qu' il était non exhaustif , pour ce type de remarque il serait préférable d'en avertir les rédacteurs .

3- Changement de date de la course d'Issoire

Le CLM n a pas été averti du changement de date, le LAB n'a pas pris contact pour trouver une solution, la CTR demande qu'a l'avenir de telles situation ne se reproduise pas.

Le CLM demande à ce que sa course de septembre passe en CHRF si celle d'Issoire l'est.

La CTR n'approuve pas à l'unanimité, craignant trop de course en CHRF a partir de Septembre.

Aucun accord n'a été trouvé, donc Issoire est en CHRF et Ainay en CHR, cependant Christian Gouyon , président du CLM stipule qu'il annulera la course si moins de 80 pilotes participent a celle-ci.

4- Engagement des jeunes 16/18, article 4 :

Les membres de la CTR sont en désaccord face a la participation des jeunes aux frais d'engagements, le souhait étant de fixer un montant maximum pour les jeunes plutôt que d'appliquer le tarif d'engagement normal fixé pour la journée.

Modification de l'écriture du règlement suite aux remarques de la CNS, par l'intermédiaire de Patrick Machet.

Article 4

Etait écrit :

Le tarif des engagements aux courses est de 35 € maximum, et celui-ci sera le même pour tous. L'UFOLEP souhaitant un maximum d'accessibilité à la pratique sportive, la participation aux frais des pratiquants doit être réduite au minimum.

Sera écrit :

Le tarif des engagements aux courses est plafonné à 35 € et Il pourra être différent d'une épreuve à l'autre. L'UFOLEP souhaitant un maximum d'accessibilité à la pratique sportive, la participation aux frais des pratiquants doit être réduite au minimum.

Article 7

Etait écrit :

*+ 10 points à chaque participation (présence sur la ligne de départ lors d'une course pour la première manche).
En cas d'annulation de la course le jour même – et uniquement dans ce cas - la présence au chronométrage ou au contrôle technique compte.*

Sera écrit :

Les participants qui terminent au delà de la quinzième places se verront attribuer 10 points de participation. (Présence sur la ligne de départ lors d'une course pour la première manche).
En cas d'annulation de la course le jour même – et uniquement dans ce cas - la présence au chronométrage ou au contrôle technique compte.

Article 9

Etait écrit :

Le classement du Challenge Auvergne s'établit selon les catégories en additionnant les points obtenus sur chaque course. Les ex-æquo seront départagés par le nombre de courses auxquelles ils auront participé. Puis, si nécessaire, la place obtenue lors de leur dernière course ensemble sera déterminante.

*Les clubs organisateurs devront donc fournir au comité régional dans les 3 jours suivant la manifestation, une liste complète **en version informatique** en indiquant le nom, le prénom, et le club de chaque participant sur la ligne de départ de la première manche (ou des chronométrages si la course a été annulée), ainsi que le classement final des 15 premiers et les points correspondants.*

Dans le cas où les coureurs d'une catégorie seraient amenés à courir dans une autre catégorie faute d'un nombre suffisant de participants, le club devra fournir un classement spécifique à chaque catégorie.

Dans le cas où un pilote extérieur à la région Auvergne se classerait dans les 15 premiers, les points correspondants à sa place ne seront plus attribués à un pilote participant au Challenge.

Il est impossible de marquer des points dans 2 catégories différentes.

Devra suivre dans les mêmes délais, le rapport de course signé du directeur de course et du président de club.

Sera écrit :

Le classement du Challenge Auvergne s'établit selon les catégories en additionnant les points obtenus sur chaque course. Les ex-æquo seront départagés par le nombre de courses auxquelles ils auront participé. Puis, si nécessaire, la place obtenue lors de leur dernière course ensemble sera déterminante.

le pilote est régulièrement engagé dès qu'il a satisfait les contrôles

Les clubs organisateurs devront donc fournir au comité régional dans les 3 jours suivant la manifestation, une liste complète **en version informatique** en indiquant le nom, le prénom, et le club de chaque participant (ou des chronométrages si la course a été annulée), ainsi que le classement final des 15 premiers et les points correspondants.

Dans le cas où les coureurs d'une catégorie seraient amenés à courir dans une autre catégorie faute d'un nombre suffisant de participants, le club devra fournir un classement spécifique à chaque catégorie.

Classement des hors trophées :

Les pilotes hors trophées seront classés sur la journée selon leurs points, ils ne seront pas classés au trophée. Pour le classement au trophée les participants au challenge n'auront que les points correspondant à leur place.

Il est impossible de marquer des points dans 2 catégories différentes.

Devra suivre dans les mêmes délais, le rapport de course signé du directeur de course et du président de club.

Article 10

Etait écrit :

*Les candidats aux épreuves doivent renvoyer leur fiche de demande d'inscription à la Commission Nationale avec **copie obligatoire au Comité Régional UFOLEP Auvergne 31 rue Pélissier 63028 CLERMONT-FERRAND Cedex 2** dans le délai imparti. Les engagés recevront une convocation, ou une attestation d'inscription sur liste d'attente mentionnant leur rang. **Seuls les candidats ayant renvoyé d'eux-mêmes au comité régional leur fiche de demande d'inscription aux nationaux seront considérés comme qualifiables.** Le comité ne procédera à aucune relance quelque soit le résultat sportif des pilotes.*

Sera écrit

Les candidats aux épreuves doivent renvoyer leur fiche de demande d'inscription à la Commission Nationale, un double de cette demande peut être envoyé au Comité Régional UFOLEP Auvergne 31 rue Pélissier 63028 CLERMONT-FERRAND Cedex 2. Les engagés recevront une convocation, ou une attestation d'inscription sur liste d'attente mentionnant leur rang. Le comité ne procédera à aucune relance quelque soit le résultat sportif des pilotes.

Article 12

Etait écrit :

1 extincteur par pilote

Sera écrit :

1 extincteur sur le parc pilote par participant.

Etait écrit :

Pour les Karts, les pneus à tétines sont interdits pour les courses qualificatives aux Nationaux, mais autorisés pour la finale Nationale et pour les courses comptant uniquement pour le Challenge Auvergne.

Sera écrit :

Les pneus à Tétines sont interdits en catégorie OPEN.

Article 13

La CTR décide a l'unanimité de supprimer cet article.

Article 14

Etait écrit :

En cas d'annulation d'une épreuve et quelle que soit sa finalité (IC-CHRF-CHR-CHF), elle peut être reportée à tout moment par le club organisateur après avis du comité régional dans un « espace libre » du calendrier où aucune autre course n'est organisée.

Les courses reportées ne seront plus en (CHRF).

Sera écrit :

En cas d'annulation d'une épreuve et quelle que soit sa finalité (IC-CHRF-CHR-CHF), elle peut être reportée à tout moment par le club organisateur après avis du comité régional et l'accord du national et de la préfecture concernée dans un « espace libre » du calendrier où aucune autre course n'est organisée.

Les courses reportées ne seront plus en (CHRF).

Article 15

Etait écrit

Toute réclamation devra être présentée au comité d'organisation dans les 3 jours suivant la course, accompagnée d'un chèque de caution de 50 € à l'ordre de « UFOLEP Auvergne ».

Tout manquement aux différents règlements fédéraux fera l'objet de la commission disciplinaire de première instance et éventuellement la commission d'appel du comité UFOLEP concerné : départemental, régional ou national.

Sera écrit :

Pour toute réclamation sportive ou technique se référer au règlement national elle devront être présentée au comité d'organisation (UFOLEP AUVERGNE)

Tout manquement aux différents règlements fédéraux fera l'objet de la commission disciplinaire de première instance et éventuellement la commission d'appel du comité UFOLEP concerné : départemental, régional ou national.

Fin de réunion à 21 heures

Secrétaire de séance : Christophe Guillemard .